

**COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE**

**ARRETE N° 004/2021**

**OBJET : Règlementation du stationnement**

**Place Abbé Launay.**

**Mise en place échafaudage pour travaux sur façades de l'Eglise**

---

NOUS, MAIRE de la commune de GREZIEU LA VARENNE (Rhône)

VU le code général des collectivités territoriales art L2211-1, L 2212-2, L2212-5.

VU le code de la route.

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents.

**CONSIDERANT** qu'il va être installé un échafaudage pour effectuer des travaux sur les façades de l'Eglise.

**CONSIDERANT** qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers et celle des ouvriers.

**CONSIDERANT** que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération.

**A R R E T O N S**

**ARTICLE 1 :** Le lundi 11 janvier 2021 matin, le stationnement des véhicules sera interdit sur les trois places à gauche, face à l'Eglise, place abbé Launay.

**ARTICLE 2 :** Une signalisation appropriée sera installée par les services municipaux.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier 48 heures avant le début des travaux.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Vaugneray,
- Monsieur le Responsable de la Police municipale de Grézieu la Varenne,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Mairie de Grézieu la Varenne.
- Monsieur le Chef de corps des pompiers de VAUGNERAY

Fait à GREZIEU LA VARENNE le 07 janvier 2021

LE MAIRE : Bernard ROMIER

